



ABONNEZ-VOUS :



/villestphilippe

SOMMAIRE

Horaire	p.2
Mot de la mairesse	p.3
Babillard	p.4
Nouveautés	p.5
Collectes	p.6
Services publics	p.7
Info-travaux	p.8
Réglementation	p.9
Transport	p.10
Sécurité	p.11

LA VILLE À VOTRE SERVICE

POUR NOUS JOINDRE

Hôtel de Ville..... 450 659-7701

175, chemin Sanguinet, bureau 201, JOL 2K0

Lundi au jeudi.....8 h 15 à 12 h et 13 h à 17 h

Vendredi..... 8 h 15 à 12 h 15

Service de planification et de l'aménagement du territoire

175, chemin Sanguinet, bureau 201, JOL 2K0.....450 659-7701 p. 227

Lundi au jeudi..... 8 h 15 à 12 h et 13 h à 17 h

Vendredi..... 8 h 15 à 12 h 15

Service du génie

175, chemin Sanguinet, bureau 102, JOL 2K0450 659-7701 p. 421

Lundi au jeudi.....8 h 15 à 12 h et 13 h à 17 h

Vendredi..... 8 h 15 à 12 h 15

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

2225, route Édouard-VII, JOL 2K0450 659-7701 p. 258

Lundi au jeudi.....8 h 15 à 12 h et 13 h à 17 h

Vendredi..... 8 h 15 à 12 h 15

CONSEIL DE VILLE

Prenez note que les séances du Conseil de ville se déroulent au Complexe Élodie-P-Babin, situé au 2235, route Édouard-VII, à 19 h.

CALENDRIER DES SÉANCES 2018

Mardi 12 juin	Mardi 9 octobre
Mardi 10 juillet	Mardi 13 novembre
Mardi 28 août	Mardi 11 décembre
Mardi 11 septembre	Mardi 18 décembre (extraordinaire)

FERMETURE DES BUREAUX

ATTENTION - Les bureaux municipaux seront fermés :

Lundi 21 mai 2018	Journée nationale des Patriotes
Lundi 25 juin 2018	Fête nationale du Québec
Lundi 2 juillet 2018	Fête du Canada
Lundi 3 septembre 2018	Fête du Travail

SITE INTERNET : www.ville.saintphilippe.quebec

Bibliothèque Le Vaisseau d'Or

2223, route Édouard-VII, JOL 2K0.....450 659-7701 p. 233

Mardi au jeudi..... 13 h à 20 h

Samedi..... 9 h à 13 h

Dimanche..... 13 h à 17 h

Service de sécurité incendie

600, boul. Taschereau, La Prairie, J5R 1V1450 659-4117

Lundi..... 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h 30

Mardi au jeudi.....8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi..... 8 h 30 à 12 h 15

Service des travaux publics

68, montée Monette, JOL 2K0450 659-0204 p. 321

Ligne Info-Travaux de la Ville p. 1

Lundi au jeudi.....7 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi..... 7 h à 13 h

Pour toute urgence : 911

AUTRES NUMÉROS UTILES

Régie Intermunicipale de Police Roussillon.....	450 638-0911
Contrôle des animaux.....	450 638-9698
MRC de Roussillon.....	450 638-1221
Collecte des ordures et matières recyclables.....	514 928-5227
Maison des jeunes « Au Repère ».....	450 659-0428
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.....	514 380-8899
Bureau de poste.....	450 659-3230
Centre hospitalier Anna-Laberge.....	450 699-2425
Réseau de transport métropolitain.....	514 877-6003
TARSO.....	450 444-2555
Paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge.....	450 659-1133
C.L.S.C. Kateri.....	450 659-7661
Permis de brûlage et Service prévention incendie ...	450 444-6351



Ce cahier loisir est imprimé par Communication Globale Pub Cité, sur un papier certifié FSC®.



HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

Dans le cadre de la Semaine de l'Action Bénévole, le samedi 21 avril dernier, la Ville de Saint-Philippe a rendu hommage aux nombreux organismes et bénévoles qui oeuvrent sur son territoire.

Au nom des membres du Conseil de ville, la mairesse, madame Johanne Beaulac, a profité de l'occasion pour remercier tous les bénévoles qui s'impliquent chez nous et qui permettent de créer une véritable communauté d'entraide et de solidarité.

Merci aux 150 invités qui se sont réunis pour célébrer le bénévolat sous toutes ses formes !



MOT DE LA MAIRESSE

DES SERVICES TOUJOURS PLUS PRÈS DE VOS BESOINS



Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Dans quelques semaines, la fin des classes sonnera et nos jeunes prendront d'assaut les parcs, les aires de jeux et nos rues. Le parc Gérard-Laframboise, avec le nouveau skatepark, sera le point central de nombreuses activités estivales avec le camp de jour, les parties de soccer et de balle, les jeux d'eau, etc... Nous verrons plus de cyclistes et plus de marcheurs dans nos quartiers, notre monde extérieur reprendra vie! Le retour du beau temps est le moment idéal pour rappeler aux conducteurs de **redoubler de prudence sur nos routes** en respectant les limites de vitesse et la signalisation routière surtout aux abords des parcs et des traverses piétonnières.

La sécurité est l'affaire de tous, et collectivement, ayons à cœur la sécurité des petits et des grands piétons.

Un nouveau service que vous attendiez avec impatience est disponible à Saint-Philippe! Le service d'appels automatisés est maintenant en fonction. Le système vous avisera, par téléphone, des situations particulières, des entraves majeures et des avis d'urgence qui toucheront l'ensemble de la ville ou uniquement votre secteur. Pour vous inscrire ou pour mettre à jour votre dossier, visitez le **ville.saintphilippe.quebec/securite-civile**.

Finalement, en page 9, vous pouvez consulter un aide-mémoire rassemblant divers sujets de la réglementation municipale notamment sur les dispositions en vigueur en matière de nuisance, d'entretien des terrains et de licence pour animaux.

J'en profite pour vous rappeler que la Ville a un nouveau site web que vous pouvez consulter à l'adresse suivante : **ville.saintphilippe.quebec**. Nous pouvons dorénavant compter sur un portail d'information mis à jour régulièrement, où vous pouvez trouver de nombreuses informations, notamment tous les avis publics qui sont désormais publiés sur le site et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville situé au 175, chemin Sanguinet.

Au nom des membres du conseil municipal, je vous souhaite un été de plaisir à Saint-Philippe.

Johanne Beaulac,
Mairesse et les membres du conseil municipal



Manon-Josée D'Auteuil
Conseillère district n° 1



Martine Labelle
Conseillère district n° 2



Vincent Lanteigne
Conseiller district n° 3



Justin Gagné
Conseiller district n° 4



Sylvie Messier
Conseillère district n° 5



Dany Goyette
Conseiller district n° 6



ANIMAUX

La Régie intermunicipale de police Roussillon tient à vous informer de certains changements concernant le service de contrôle animalier.

ANIMAUX DOMESTIQUES

Pour signaler les animaux domestiques errants ou abandonnés, ainsi que les animaux morts, vous devez contacter la SPCA Roussillon au 450 638-9698.

ANIMAUX SAUVAGES (CHEVREUILS, COYOTES, OURS, ETC..)

Pour signaler la présence d'animaux sauvages errants, malades ou blessés partout sur le territoire ou sur une route numérotée, veuillez contacter le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au 1 877 346-6763.

Pour signaler la présence d'animaux sauvages morts sur le territoire de Saint-Philippe, prenez contact avec les travaux publics au 450 659-0204.



CONCOURS MAISONS FLEURIES

Encore cette année, les juges sillonneront la ville durant les deux premières semaines de juillet pour l'évaluation des maisons fleuries. **Aucune inscription n'est requise.**

De plus, les gagnants des premiers prix de l'an passé ne sont pas éligibles cette année, afin de laisser la chance à tout le monde. Tous ceux qui auront obtenu 75 points et plus recevront une invitation pour le dévoilement des gagnants qui se tiendra au mois de septembre.

Embellissez votre demeure, embellissez votre ville!

Tous les détails sur le nouveau site web :
ville.saintphilippe.quebec/maisons-fleuries



LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME A DEUX POSTES CITOYENS À COMBLER

La Ville de Saint-Philippe sollicite des candidatures de citoyens intéressés à siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour le remplacement de deux membres réguliers.

Le CCU joue un rôle actif dans la planification et l'aménagement du territoire. Le mandat principal de ce comité est de fournir des recommandations au conseil municipal sur les sujets se rapportant à l'aménagement du territoire. Le CCU siège à huis clos et il étudie les demandes qui concernent notamment les dérogations mineures, les modifications de zonage, les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans d'aménagement d'ensemble et les usages conditionnels.

Le CCU se compose de sept membres permanents : deux conseillers municipaux et cinq résidents. Les personnes nommées doivent participer aux réunions qui ont lieu en début de soirée, une fois par mois.

Pour connaître, les critères de sélection et la date limite pour déposer votre candidature, visitez ville.saintphilippe.quebec/ccu

VENTE-DÉBARRAS

2 et 3 juin 2018

INSCRIPTIONS

La date limite pour les inscriptions est le vendredi 24 mai 2018.

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
2225, route Édouard-VII

POUR LA VENTE DEVANT VOTRE RÉSIDENCE :

Samedi 2 et dimanche 3 juin

Inscrivez-vous gratuitement si vous désirez que vos coordonnées soient inscrites sur le feuillet d'informations distribué dans les bâtiments municipaux et certains commerces.

POUR LA VENTE AU PARC GÉRARD-LAFRAMBOISE :

Samedi 2 juin SEULEMENT

Inscrivez-vous, au coût de 5 \$, pour réserver votre table. L'argent des inscriptions est remis en totalité à la Maison des jeunes « Au Repère ».

*Si vous souhaitez faire une vente-débaras à une autre date, procurez-vous un permis gratuit au Service de planification et d'aménagement du territoire.

NOUVEAUTÉS



NOUVEAUTÉ | AVIS PUBLICS

La Ville de Saint-Philippe diffuse dorénavant tous ses avis publics dans la section prévue à cet effet sur le site ville.saintphilippe.quebec/avis-publics.

Depuis juin 2017, de nouvelles dispositions légales sont applicables et offrent la possibilité aux villes de déterminer, par règlement, les modalités de publication de leurs avis publics.

Le nouveau règlement de Saint-Philippe est entré en vigueur à la fin du mois de mars. Il stipule que les avis publics sont disponibles sur le site internet et affichés sur le babillard de l'Hôtel de ville, situé au 175, chemin Sanguinet.

Cette décision permettra de réduire certains délais administratifs et de faire d'importantes économies budgétaires.

RÉAMÉNAGEMENT DU PARC ANATOLE-LUSSIER

Le parc Anatole-Lussier, situé à l'angle des rues Benoit et Bernard, se refait une beauté. Ce quartier est en pleine effervescence depuis 2 ans et attire de plus en plus de jeunes familles, ce qui amène une toute nouvelle clientèle!

Le réaménagement du parc, l'ajout de mobilier et d'infrastructures, telles qu'un terrain de soccer, de nouveaux modules et des balançoires neuves, assureront une meilleure utilisation de l'espace et répondront mieux aux besoins des petits et grands. La Ville s'active en matière de promotion de saines habitudes de vie et voit ce projet comme un ajout de premier ordre aux installations sportives et récréatives sur son territoire.

L'appel d'offre sera lancé au mois de mai et les travaux d'aménagement pourraient débuter dès la fin de l'été.

Un montant de plus de 425 000 \$ sera investi dans ce projet. Les sommes figurent au programme triennal d'immobilisations adopté en décembre 2017. De plus, une demande d'aide financière a été déposée dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du gouvernement provincial.



Photos à titre indicatif.

À PARTIR DE 2019

BANNISSEMENT
DES SACS DE
PLASTIQUE

roussillon.ca/jefaismapart

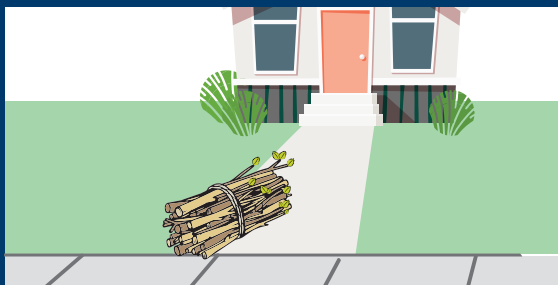


COLLECTES

COLLECTE DE BRANCHES

Placez vos branches en ballots, attachés avec de la corde (maximum de 10 ballots). Respectez la longueur des branches limitée à 36" (1 mètre), d'un diamètre maximum de 2 ½" (5 cm) et d'un poids maximum de 35 livres (15 kg).

Déposez vos ballots en bordure de la rue, le feuillage vers votre résidence.



CALENDRIER DES COLLECTES 2018 :
NOUS VOUS INVITONS À
DÉPOSER VOS BRANCHES À LA RUE LE :

DIMANCHE 10 JUIN

DIMANCHE 9 SEPTEMBRE

DIMANCHE 14 OCTOBRE

ÉCOCENTRE DE SAINT-PHILIPPE

Le service d'écocentre est destiné à la récupération des matières résiduelles d'origine résidentielle seulement (les matières d'origine commerciale ne sont pas acceptées).

Pour connaître la liste des matériaux acceptés ainsi que les tarifs applicables, visitez le :

ville.saintphilippe.quebec/ecocentre

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi 7 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi 7 h à 13 h

COLLECTE SPÉCIALE DE SURPLUS DE CARTON



VENDREDI 6 JUILLET

Placer le carton à 60 cm (2 pieds) du bac de recyclage, afin de ne pas nuire à la collecte robotisée.

CARTON SEULEMENT

- retirer les sacs et les morceaux de styromousse des boîtes
- ne pas les attacher ou les ficeler
- défaire les boîtes trop volumineuses
- éviter les charges trop lourdes (ne pas dépasser 25 kg ou 55 lb)

Pour que vos boîtes soient ramassées, assurez-vous de mettre le tout en bordure de rue avant 7 h le matin de la collecte.

Tout au long de l'année, il est possible d'aller porter gratuitement vos surplus de carton dans le conteneur prévu à cet effet au garage municipal situé au 68, montée Monette.

Ligne Info-Collectes : 514 928-5227



COLLECTES DE RÉSIDUS VERTS

MARDI 22 MAI

Participez à la collecte de printemps pour disposer de vos résidus verts : résidus de jardin, de plates-bandes et feuilles mortes.

Déposez vos sacs en bordure de rue avant 7 h le matin de la collecte.

CONTENANTS ADMISSIBLES

L'usage de sacs en papier est fortement encouragé. Les sacs de plastique orange ou transparent sont encore tolérés pour l'instant. Attention aux sacs trop lourds!

Ligne Info-Collectes : 514 928-5227

SERVICES PUBLICS



BOÎTE DE SERVICE

La Ville rappelle aux propriétaires de résidences desservies par le réseau d'aqueduc municipal qu'il est de la responsabilité du propriétaire du bâtiment de s'assurer que la boîte de service demeure visible, dégagée et accessible afin de faciliter la manipulation de celle-ci.

Si vous planifiez des travaux de terrassement, de pavage ou de plomberie, on vous invite à communiquer avec le Service du génie et des travaux publics pour procéder à la localisation, à la levée ou à la descente de la boîte de service. Ces ajustements doivent obligatoirement être effectués par un employé municipal.

Des frais peuvent s'appliquer, contactez-nous pour en savoir davantage : 450 659-0204



RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Deux fois par année, le Service du génie et des travaux publics procède au rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc. Ces travaux sont nécessaires pour assurer l'entretien préventif et pour déceler les fuites sur le réseau d'aqueduc. Il consiste à isoler partiellement une conduite pour en faire évacuer l'eau par une borne d'incendie. Lors de ces opérations, votre eau peut devenir floue. Il vous suffit de laisser couler l'eau quelques instants pour revenir à une situation normale.

ENTRETIEN ET INFRASTRUCTURES

Les employés municipaux vérifient régulièrement l'état des équipements sur le réseau routier municipal, entre autres la signalisation routière, les lumières de rues, les nids-de-poule, etc... Si vous constatez un bris ou une défectuosité, n'hésitez pas à nous le signaler. Les requêtes sont traitées par ordre de priorité.

JOINDRE LES TRAVAUX PUBLICS :

- 450 659-0204
- travaux.publics@ville.saintphilippe.quebec
- téléchargez l'application Voilà! Tous les détails sur le site : ville.saintphilippe.quebec/requetesplaintes

Pour les urgences, communiquez avec le 9-1-1.



GAINAGE DE LA CONDUITE SANITAIRE DE LA MONTÉE MONETTE

Au début de l'année 2018, la Ville de Saint-Philippe a mandaté la compagnie Clean Water Works (CWW Réhabilitation) pour remettre en état la conduite d'égout sanitaire principale par gainage sur la montée Monette. Ces travaux sont nécessaires en raison de l'état de dégradation avancé de la conduite.

Les travaux ont été planifiés en trois phases. La phase I a été effectuée en janvier et consistait au nettoyage des conduites. Les opérations de la 2^e phase, finalisées en mars, ont permis d'insérer et de chauffer une enveloppe à l'intérieur des tuyaux pour venir enrober les parois internes de la conduite. Par la suite, il a fallu réaliser une ouverture à chacune des entrées de service à l'aide d'un robot mécanisé.

La phase III est à venir et occasionnera la fermeture des voies de circulation de façon ponctuelle sur la montée Monette. Ainsi, la circulation se fera en alternance à l'aide de signaleurs lors de ces travaux. Tous les détails seront annoncés sur le site web : ville.saintphilippe.quebec/info-travaux

Ces travaux viendront réhabiliter, sécuriser et prolonger la durée de vie de la conduite. Cet investissement de 450 000 \$ sur nos infrastructures est financé par le programme de subvention de la taxe sur l'essence et contribution Québec (TECQ).



ENTRAVES ROUTIÈRES

En raison des crues printanières en 2017, Saint-Philippe a subi deux affaissements de berges sur son territoire, situés sur le rang Saint-André ainsi que sur la route Édouard-VII. Cette situation engendre une dégradation de nos routes et a un impact direct sur la circulation. À ces endroits, des feux de circulation temporaires ont été mis en place pour assurer la sécurité des usagers de la route.

ROUTE ÉDOUARD-VII :

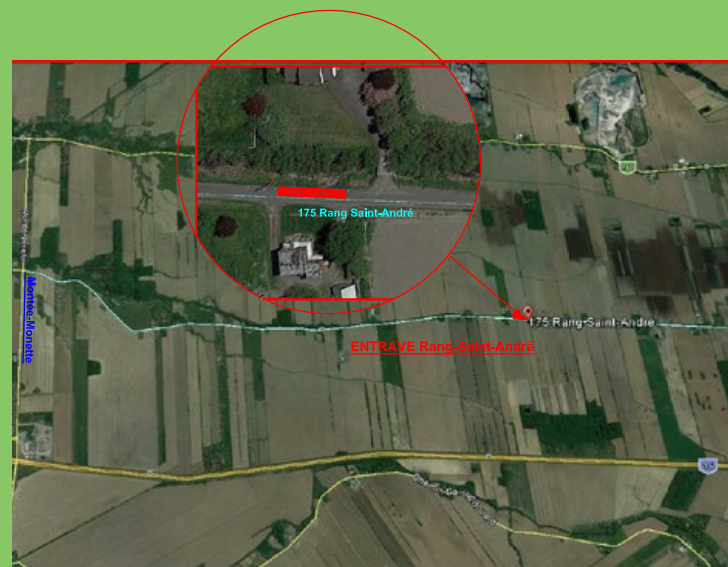
Fermeture d'une voie de circulation sur la route Édouard-VII vis-à-vis le numéro 3580 situé entre la montée Monette et la montée Signer. La circulation s'effectue en alternance sur la voie direction sud avec une largeur disponible de 3,6 m. La circulation des camions respectant les charges légales est autorisée.

RANG SAINT-ANDRÉ :

Fermeture d'une voie de circulation sur le rang Saint-André vis-à-vis le numéro 175 situé entre la montée Monette et la montée Saint-Jacques. La circulation s'effectue en alternance sur la voie direction sud avec une largeur disponible de 3,2 m. Cette route est interdite au camionnage.

Les travaux sur les berges d'une rivière ou d'un cours d'eau doivent être autorisés par le MDDELCC et il est recommandé de les effectuer entre le 1^{er} août et le 1^{er} mars de chaque année. La Ville a effectué les différentes demandes d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et nous sommes en attentes des autorisations nécessaires pour procéder aux travaux correctifs.

Visitez le nouveau site web : ville.saintphilippe.quebec/info-travaux pour suivre les mises à jour de ces travaux.



AIDE-MÉMOIRE

AIDE-MÉMOIRE SUR LA RÉGLEMENTATION

Que vous soyez nouveaux résidents ou citoyens de longue date, la Ville de Saint-Philippe souhaite vous rappeler certaines dispositions des règlements en vigueur pour assurer le respect du domaine privé et public.

NUISANCES

Le règlement n° 325 sur les nuisances rappelle qu'il est interdit pour le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'occasionner, de permettre ou de tolérer sur un terrain:

- des ordures ménagères;
- des déchets sanitaires;
- des animaux morts;
- des excréments d'animaux, du fumier ou d'autres détritiques quelconques.

Par ailleurs, il est interdit pour toute personne, d'occasionner, de permettre ou de tolérer que soit souillé ou détérioré le domaine public. Notamment, que soient jetés, déposés ou déversés :

- des rebuts, des déchets;
- des arbres morts, des branches, du bois;
- des feuilles, des herbes sèches, des broussailles;
- des pneus, de la ferraille;
- des animaux morts, du fumier ou d'autres matières fécales, malsaines ou nuisibles;
- de la boue, de la terre, du sable, de la pierre, du gravier, de la brique, du ciment;
- des matériaux de construction ou de démolition ou tout autre matériau ou matière semblable.

En d'autres mots, il est de votre responsabilité de veiller à l'entretien de votre terrain et de maintenir les terrains publics en bonne condition, en s'assurant, entre autres, de ramasser les besoins de vos animaux de compagnie.

ENTRETIEN DES TERRAINS ET DE FOSSÉS

Chaque propriétaire, locataire ou occupant d'un terrain doit entretenir la pelouse et le fossé, le cas échéant, de son terrain. Il doit également entretenir la pelouse située dans l'emprise de la rue. Cet entretien doit se faire régulièrement, de manière à ce que la pelouse n'excède pas une hauteur de quinze centimètres (15 cm).

Tout propriétaire qui ne respecte pas cette réglementation est passible d'une amende.

De plus, les propriétaires devront rembourser les frais d'entretien de leur terrain ou fossé si la Ville, après leur en avoir donné avis, doit l'effectuer elle-même.

LICENCE POUR ANIMAUX

En vertu du règlement relatif aux animaux (n° 1016) tout propriétaire d'un chien ou d'un chat sur le territoire de la Ville, doit se procurer un médaillon d'identité que son animal portera en tout temps. Cette mesure vise à améliorer la protection et le contrôle des animaux domestiques ainsi qu'à identifier facilement le propriétaire d'un animal perdu.

Lorsque vous enregistrez votre animal, un médaillon sur lequel figure un numéro d'enregistrement vous est remis. Ce médaillon et ce numéro sont valides pour la vie de votre animal. Vous devez toutefois renouveler annuellement la licence associée à cet enregistrement. Chaque licence émise est valide du 1er août d'une année jusqu'au 31 août de l'année suivante.

Si vous êtes un nouveau citoyen de Saint-Philippe, vous avez 60 jours pour faire l'acquisition de la licence. Hormis en zone agricole, le nombre maximal d'animaux de compagnie autorisé est de 2 chiens et 2 chats par unité de logement.

CLAPET DE RETENUE

Avez-vous récemment fait une inspection de vos clapets de retenue dans le sous-sol de votre maison? Ce dispositif vous assure une protection contre les refoulements d'égout à condition qu'il soit fonctionnel. Un petit nettoyage du siège du clapet ainsi que du clapet lui-même peut s'avérer très utile lors de refoulements d'eau de pluie ou d'égout. Les clapets de retenue sont obligatoires dans les sous-sols en vertu des normes du code de plomberie ainsi que des dispositions réglementaires (règlement de construction n° 403).

Un entretien peut vous épargner bien des soucis!

Le propriétaire qui désire obtenir une licence pour son animal de compagnie peut se la procurer à l'Hôtel de ville situé au 175, chemin Sanguinet, pendant les heures d'ouverture. Pour bénéficier du tarif réduit ou d'une licence gratuite vous devez fournir : une preuve de stérilisation, de l'installation d'une micropuce ou de la qualification de votre chien d'assistance.

LE TARIF D'ÉMISSION D'UNE LICENCE EST LE SUIVANT:

Chien stérilisé	20 \$ / année
Chien non stérilisé	25 \$ / année
Chat stérilisé	15 \$ / année
Chat non stérilisé	20 \$ / année
Chien guide ou d'assistance	Licence annuelle obligatoire mais gratuite
Animal possédant une micropuce	Licence annuelle obligatoire mais gratuite
Remplacement d'une médaille	10 \$ / année

CIT LE RICHELAIN

AJOUT D'UN DÉPART ET AJUSTEMENT D'HORAIRE SUR PLUSIEURS CIRCUITS D'AUTOBUS DU SECTEUR LE RICHELAIN

Le Réseau de transport métropolitain (RTM) a annoncé en mars dernier l'ajout d'un départ et l'ajustement des horaires sur plusieurs circuits d'autobus du secteur Le Richelain. Ces changements viennent bonifier l'offre de service d'autobus en plus de répondre aux besoins de la clientèle des villes de Candiac, La Prairie, et Saint-Philippe.

CHANGEMENTS IMPORTANTS SUR L'OFFRE DE SERVICE :

Circuit 123 express : ajout d'un départ à 7 h 40, en pointe du matin, pour soulager l'achalandage des départs de 7 h 10 et 8 h 10.

Circuits 323 et 11 : amélioration de la desserte vers Saint-Philippe en pointe de l'après-midi. Les autobus effectuant les départs de 15 h 17, 17 h 08, 17 h 33, 18 h 08 et 18 h 33 en circuit 323-retour poursuivront leur route sur le circuit 11 à partir du stationnement incitatif Montcalm-Candiac. La clientèle de ces autobus se rendant à Saint-Philippe n'aura plus besoin de changer d'autobus à Candiac.

Pour de plus amples renseignements, la clientèle est invitée à rejoindre le service à la clientèle du RTM au : 514 877-6003, du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h, et du samedi au dimanche, de 9 h à 17 h

CIT LE RICHELAIN | GRATUITÉ

Profitez des **déplacements gratuits en tout temps sur le réseau local** desservant les villes de Candiac, La Prairie et Saint-Philippe.

Gratuité pour les enfants : Le transport à bord de nos autobus est gratuit :

- en tout temps pour les enfants de 5 ans et moins accompagnés d'un adulte muni d'un titre de transport valide;

- les samedis et dimanches, jusqu'à 3 enfants de 12 ans et moins accompagnés d'un adulte muni d'un titre de transport mensuel valide, maximum de trois enfants par adulte.

Vous planifiez une sortie en famille en fin de semaine? Procurez-vous une carte familiale pour une journée (24 heures). Valide pour un adulte accompagné d'un enfant ou jusqu'à deux adultes accompagnés de quatre enfants (enfants de 12 ans et moins).

Tous les détails : www.citrichelain.com



TARSO TRANSPORT COLLECTIF LOCAL ET RÉGIONAL

Saviez-vous que depuis quelques années, les citoyens de Saint-Philippe ainsi que Saint-Constant, Sainte-Catherine, Delson, La Prairie, Candiac peuvent profiter d'un transport sur demande à l'aide des places disponibles à bord des véhicules et selon les heures de passage du transport adapté de l'organisme TARSO.

Afin de bénéficier de ce service, il suffit de vous inscrire auprès de l'organisme TARSO en téléphonant au 450 444-2555. Par la suite, vous êtes tenus de réserver votre place lorsque vous prévoyez faire un déplacement. La procédure est simple et rapide. Veuillez toutefois prendre note que les usagers du transport adapté sont prioritaires. Une plage horaire de transport différente à la demande initiale peut être proposée aux usagers du transport collectif.

Les destinations offertes par les services de TARSO sont les suivantes :

Saint-Constant, Sainte-Catherine, Delson, Candiac, La Prairie, Saint-Philippe, Saint-Mathieu, Longueuil, Brossard, Châteauguay (hôpital Anna-Laberge, CMR), ainsi que plusieurs établissements hospitaliers de Montréal.

Pour toutes questions ou pour faire votre réservation, veuillez communiquer avec TARSO.

450 444-2555

infota@gestrans.ca

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

SERVICES DE SÉCURITÉ

L'UTILISATION SÉCURITAIRE DES APPAREILS DE CUISSON EXTÉRIEURS

Avec le retour de la belle saison vient l'utilisation des appareils de cuisson extérieurs, tels les barbecues. Peu importe s'ils fonctionnent au charbon de bois, au gaz naturel ou au propane, il est important de respecter certaines règles de sécurité lors de l'utilisation de ces appareils puisque leur usage génère chaque année des interventions de la part des pompiers.

VOICI QUELQUES CONSEILS

- avant la première utilisation de l'année, vérifiez l'état du tuyau d'alimentation en gaz naturel ou propane. Si celui-ci est fissuré, craqué ou troué, n'utilisez pas l'appareil. Vous pouvez vérifier l'étanchéité des raccords en appliquant une solution savonneuse sur les raccords ou le tuyau. Si des bulles se forment, cela peut indiquer une fuite.
- ne jamais installer un appareil de cuisson portatif à moins de 60 cm d'une porte ou d'une fenêtre.
- si votre appareil est alimenté au charbon de bois, assurez-vous qu'il soit installé sur une surface incombustible.
- les appareils de cuisson alimentés au charbon de bois ou au gaz naturel ou propane doivent être allumés à l'extérieur des bâtiments.
- lors de l'allumage, assurez-vous que le couvercle soit ouvert.
- pour éteindre votre appareil alimenté au gaz naturel ou propane, fermez l'alimentation en gaz avant de fermer les brûleurs.
- ne jamais ranger une bouteille de gaz propane à l'intérieur.

VISITES RÉSIDENTIELLES

Depuis le mois d'avril, les membres du Service de sécurité incendie de Saint-Philippe/Saint-Mathieu font la vérification des avertisseurs de fumée dans les résidences de certains quartiers du territoire de Saint-Philippe. Ces vérifications sont effectuées dans le cadre du schéma de couverture de risques. Toutes les résidences du territoire seront visitées sur une période de 5 ans.

Lors de ces visites, les pompiers se présenteront à votre domicile afin de vérifier la présence d'au moins un avertisseur de fumée fonctionnel par étage. Lors de leur passage, n'hésitez pas à leur poser vos questions concernant la prévention des incendies.

Il est important de rappeler que l'avertisseur de fumée est un dispositif de sécurité essentiel dans une résidence puisqu'il y a deux fois plus de risque de mourir dans un incendie où il n'y a aucun avertisseur de fumée fonctionnel.



Lieutenant M. Dominic Morin, Pompiers M. Dany Cholette, M. Alexandre Potvin, M. Nicolas Ross



Mme. Karine Bergeron, agente aux relations communautaires et médiatiques, Régie intermunicipale de police Roussillon.

CLINIQUE DE VÉRIFICATION DE SIÈGES D'AUTO

Les agents aux relations communautaires de la Régie intermunicipale de police Roussillon invitent les citoyens de Saint-Philippe à faire vérifier gratuitement l'installation de leur siège d'auto pour enfants.

QUAND : Mercredi 27 juin 2018 à 10 h à 12 h

ENDROIT : Stationnement du Complexe Élodie-P-Babin
situé au 2235, route Édouard-V11

Les policiers seront heureux de vous accueillir et de vérifier que le siège correspond au poids et à la taille de l'enfant, qu'il est bien fixé à la banquette du véhicule et que l'enfant est bien attaché.

Profitez de cette rencontre pour parler sécurité avec les policiers!



ALERTE

système d'appels automatisés

La Ville de Saint-Philippe vous appellera en cas de mesure d'urgence, d'action en sécurité civile, d'entraves majeures ou de bris sur les infrastructures.

INSCRIVEZ-VOUS MAINTENANT

ville.saintphilippe.quebec/securite-civile
450 659-7701